

de contre-révolution. Quelques semaines encore (1) et il partira pour Neuville-sur-Ain, y vendra ses domaines, et en versera généreusement le prix dans la caisse commune.

A peine les nouveaux venus avaient-ils pris place que la porte du salon, s'ouvrant à deux battants, laissait pénétrer, comme en un rayon de joie, le commandant de la garde nationale, plus que jamais le plus insouciant des hommes depuis son récent mariage (2) avec une riche héritière de Bretagne. Habitué aux ovations, fier de s'entendre appeler le Lafayette lyonnais, heureux de se sentir l'idole de la foule, *Barthélemy-Régis Dervieu du Villars* (3) était déci-

---

(1) En mai 1791. Voir plus loin son interrogatoire.

(2) Marié le 8 février 1791 à Saint-Frégant (Finistère), avec Louise-Jeanne-Nicole Arnal Denis de Kedern.

(3) Barthélemy-Régis Dervieu du Villars, fils de Jean Dervieu, seigneur du Villars et de Varey, officier en la Cour des Monnaies, et de Marie-Pauline-Anne Poujol, né le 3 juillet 1750, baptisé le 4 à Saint Nizier, élève de Juilly du 18 octobre 1755 au 23 août 1765, sous-lieutenant au régiment de Poitou-infanterie le 4 novembre 1766, lieutenant le 7 avril 1773, lieutenant en second au régiment de Bresse, dédoublement du régiment de Poitou, le 11 juin 1776, lieutenant en premier le 26 février 1777, chevalier de Saint-Louis par brevet du 4 avril 1781, capitaine le 24 septembre 1783, prit sa retraite le 25 avril 1786, après 17 ans de service et 10 ans de grâce pour action d'éclat et blessures. Voir : M. STEYERT, *Armorial. — Nouvelle Histoire de Lyon*, t. III, p. 472, 475, 482. — *Armorial de l'Ain*. — NIEPCE, *La Magistrature lyonnaise*, p. 40. — BREGHOT, *Catalogue*, p. 89. — DÉRIARD. — PRUDHOMME, *Crimes de la Révolution*, III, 230. — *Courrier de Lyon* du 9 janvier 1838. — *Almanach de Lyon* pour 1790. — *Annuaire* de 1838. — *Revue du Lyonnais*, VII, 62. — VARNET, *loc. cit.*, p. 233. — POURRAT, *Essai historique sur Millery*, Lyon, 1899. — BALLEYDIER, I, 21, 22, 69. — *Histoire du siège de Lyon*, Lyon, an V, t. I, p. 20. — En général, nous le constaterons, ces notices sont pleines d'erreurs.